

CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERLAUTERBACH

Séance du 22/03/2022 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance publique

Sous la présidence de M. André FRITZ, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Votants : 12

Date de convocation : 17/03/2022

Date d'affichage : 17/03/2022

Présents :

Mmes : BECHTOLD Chantal, HUFSCHMIDT Sandrine, KREUTZBERGER Marie

MM : FRITZ André, ERHARD Antoine, ZERMANN Cédric, CIVIDINO Daniel,
ENGELHARD Jean-Michel, HEINTZ Vincent, HERBEIN Alain, KREUTZBERGER Luc,

Absents excusés : Mme DECK Marianne, M. MITTENBUHLER Damien, M. WEIGEL
Éric, VOLTZ Nicolas, M. ZERMANN Cédric

Assiste également à la séance : Mme PETRAZOLLER Fiona.

Pouvoirs : Mme DECK Marie Anne à BECHTOLD Chantal ; M. WEIGEL Eric à M. HEINTZ
Vincent

DELIBERATIONS

N° 2022-1

Comptes administratifs 2021 (Commune et lotissement « Les Acacias »).

Sous la présidence de M. ENGELHARD Jean-Michel, doyen d'âge, le Conseil
Municipal examine les comptes administratifs 2021 du Budget Principal et du
Budget annexe du lotissement « Les Acacias » et de la Commune :

A) Le Compte administratif du Budget principal est arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	624 999,52€
Recettes	643 964,25€

Résultat de l'exercice 2021	18 964,73 €
+ Excédent reporté de 2020	0 €
- Part affectée à l'investissement 2021	0 €
= Résultat de clôture de 2021 :	+ 18 964,73 €

Investissement

Dépenses	151 494,28 €
Recettes	172 721,64 €
Résultat de l'exercice 2021	21 227,36 €
+ Excédent reporté de 2020	- 252 895,18€
= Résultat de clôture 2021	- 231 667,82 €

Excédent global de clôture : - 212 703,09 €

Restes à réaliser :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Solde des Restes à réaliser	0 €

B) Le Compte administratif du Budget annexe Lotissement « Les Acacias » est arrêté aux sommes suivantes :

Fonctionnement

Dépenses	38 711,67 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice 2021	- 38 711,67 €
+ Excédent reporté de 2020	302 030 €
- Part affectée à l'investissement 2021	0 €
= Résultat de clôture de 2021 :	263 317,83 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice 2021	0 €
+ Excédent reporté de 2020	0 €
= Résultat de clôture 2021	0 €

Excédent global de clôture : 263 317,83 €

Hors de la présence de M. André FRITZ, Maire, au moment des votes, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du Budget Principal.

Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Votants : 12
Adopté à 9 voix POUR — 1 ABSTENTION

N° 2022-2

Comptes de gestion 2021 – Commune et lotissement « Les Acacias ».

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2021, présentés par Monsieur MENRATH Francis, Receveur municipal de la Commune et conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2021.

Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Votants : 12
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2022-3

Subvention à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire « Action Livres »

Le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention « Action Livres » à hauteur de **671€** à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire permettant de financer l'achat de nouveaux livres.

Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Votants : 12
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2022-4

Aide au ravalement de façades : examen de dossier

Le Conseil municipal, après examen du dossier, alloue l'aide au ravalement de façades de :

- **500€** à M. WALTER Aloyse pour l'immeuble situé au 59 Rue Principale.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Votants : 12
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2022-5

Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes forestières - Année 2022

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux patrimoniaux et d'exploitation présenté par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2022,
- approuve l'état prévisionnel des coupes et bois non façonnés pour un montant prévisionnel de recette brute s'élevant à 10 710€ HT, pour un volume de 194m³ de bois à façonner, soit 8 640€ HT de recette nette prévisionnelle,

Le Conseil municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.

En application du paragraphe 2.2.1. du règlement des ventes de gré à gré dans le cadre du programme d'approvisionnement des produits proposés en annexe.

En application de l'article L.144.1.1 du code forestier, il donne son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne

exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné. Il délègue au Maire la signature de ces documents et l'approbation, par la voie de conventions ou de devis, de leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil municipal.

Il vote les crédits correspondants à ce programme de travaux :

- 2 931 € HT pour les travaux d'exploitation,
- 3 670,00 € HT pour les travaux patrimoniaux (dont 870€ HT d'investissement et 2 800 € HT de fonctionnement).

Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Votants : 12
Adopté à l'UNANIMITE

DIVERS

N° 2022-6

Subvention à l'Amicale de Pêche de la Lauter

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de **3 000€** à l'Amicale de Pêche de la Lauter.

Cette subvention permettra l'entretien et le dégagement des berges de la Lauter.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

Présents : 10 - Pouvoirs : 2 - Votants : 12
Adopté à voix POUR – voix CONTRE - ABSTENTION
Adopté à l'UNANIMITE

N°2022-7

Diverses informations

Le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'il a, par délégation, renoncé au droit de préemption quant à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de : **Monsieur GUILLARD Anthony**, 6 Rue du Muguet, Parcelle 199/55 Section 36, pour une superficie totale du bien de 573m².

La séance est levée à 20h45.

**Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme, le 22/03/2022**

Le Maire,
André FRITZ

FRITZ André	WEIGEL ÉRIC	BECHTOLD Chantal
ERHARD Antoine	ZERMANN Cédric	CIVIDINO Daniel
DECK Marie-Anne	ENGELHARD Jean-Michel	HEINTZ Vincent
HERBEIN Alain	HUFSCHMIDT Sandrine	KREUTZBERGER Luc
KREUTZBERGER Marie	MITTENBUHLER Damien	VOLTZ Nicolas